

AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°24-008

Direction territoriale de Rouen

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située sur la commune de Petit-Couronne, dont la référence Haropa Realestate est le n°5123 et en vue de l'exploitation et l'implantation d'une activité industrielle.

A l'issue de la procédure de publicité, la société GALLOO, dont le siège social est situé 1^{ère} Avenue Port Fluvial, HALLUIN (59250) et immatriculée sous le numéro SIREN 383 066 602, est la seule à avoir manifesté son intérêt pour occuper le site.

Le GPFMAS et la société GALLOO ont conclu un avenant à la Convention d'Occupation Temporaire n°76-497/004 portant sur la dépendance susvisée le 15/01/2024.

Description de la dépendance : un terrain d'une surface de 12 024 m²

Durée de la convention : 6 ans à compter du 15/01/2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°76-497/004 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces - Tel : 02.35.52.96.94 - adresse mail : sage@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.